

Délibérations et Compte rendu **Séance du 10 Décembre 2015**

L'an deux mille quinze, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chailly en Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 4 décembre 2015, sous la présidence de Mr PETIT Ivan, Maire.

Étaient présents : COFFINEAU Philippe, GASNIER Agnès, MAROIS BOURILLON Danielle, FALZON Yvan adjoints, SONDAG Marc, FORITE Emmanuel, PAROUX Agnès, RUFFELAERE Frédéric, CHARDEAU Daniel, COILLE André, PROCHASSON Laurence

Absents excusés : NOREST Frédérique (pouvoir donné à PAROUX Agnès), CARRE VASSEUR Gaëlle (pouvoir donné à FALZON Yvan), MARCUEÏZ Dominique (pouvoir donné à MAROIS BOURILLON Danielle)

Absent :

Secrétaire : PAROUX Agnès

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2015

Il n'y a pas de remarques particulières, ni de corrections à apporter au compte rendu de la séance du 15 octobre dernier, le compte rendu du conseil est donc approuvé à l'unanimité.

Décision modificative budgétaire relative au budget principal

Le chapitre 12 étant en dépassement de crédit il convient de faire un virement de crédit, Monsieur le Maire propose de diminuer le compte 61522 de 4 200 € et d'inscrire 2 100€ au 6411 et 2 100€ au 6451.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Autorisations des dépenses d'investissement dans l'attente du budget primitif 2016

Dans l'attente de l'adoption du budget principal 2016, l'article L1612-1 du CGCT permet sur délibération du Conseil Municipal, d'engager, de liquider, de mandater, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015 soit 60 111 €. Le montant total des crédits d'investissement provisoires ne peut donc excéder 15 027 € (25%), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, dans l'attente et ce jusqu'au vote du budget primitif 2016, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants indiqués ci-dessus. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibérations demande de subventions « DETR 2016 »

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès de la Préfecture du Loiret au titre de la DETR pour les opérations suivantes : réhabilitation ancienne école, effacement des réseaux de distribution d'électricité et de télécoms dans la zone de l'ancienne école, réhabilitation des murs du cimetière.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de donner la priorité suivante aux projets éligibles à la DETR 2016 :

- 1) Mur du cimetière
- 2) Enfouissement des réseaux devant l'ancienne école

Délibérations agenda mise en accessibilité des ERP et IOP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui instaure le principe d'accessibilité, quelque soit le type de handicap et la loi de juillet 2014, mettant en obligation l'ensemble des collectivités, qu'elles soient publiques ou privées de déposer un agenda d'accessibilité programmée, qui présentera pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune, le niveau d'accessibilité ainsi que les différentes actions à mener pour obtenir à la fin des périodes de travaux un niveau d'accessibilité optimal avec une programmation des différentes actions d'amélioration sur la durée de l'agenda tel que présenté. Un audit accessibilité a été réalisé en octobre 2015 sur un périmètre d'étude défini. Cet audit a mis en évidence l'ensemble des aménagements nécessaires à réaliser pour rendre l'ensemble du patrimoine bâti accessible, le coût a été estimé à 26 150 euro HT.

Compte tenu de l'ampleur du dossier, la commission a proposé une exécution échelonnée sur 3 années, de la mise en accessibilité, avec l'intégration de certaines mises en œuvre dans le programme de travaux. C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire, sollicite de la part du Conseil Municipal, une validation de cette programmation.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, valide la proposition de programmation de la mise aux normes d'accessibilité, conformément à la loi du 11 février 2005 et ses textes réglementaires qui en découlent, telle qu'elle est proposée par Monsieur le Maire.

Opération « ancienne école » - point d'avancement

Suite à la dernière réunion trois esquisses pour l'École et deux pour le Presbytère ont été présentées par l'Architecte. La commission bâtiment a demandé certaines modifications qu'elle expose en conseil. Une prochaine réunion aura lieu le 21 décembre 2015 avec une nouvelle présentation de plans et un chiffrage de l'opération.

Informations et questions diverses

La rue du Port sera mise en sens unique prochainement.

La redevance incitative a été votée par les élus du SICTOM, elle sera effective en 2017.

La commune a modifié sa convention avec le SICTOM. Le bac de la salle des fêtes a été supprimé, un plus grand a été mis en place aux ateliers municipaux.

Marc Sondag a fait une présentation du site internet et de son contenu, une lettre d'information (newsletter) a été mise en place, les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie ou sur le site pour la recevoir.